

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 30 du 13 juin 2014

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 5 avril 2013 portant désignation des responsables de programme du ministère de la défense.

Du 27 janvier 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 5 avril 2013 portant désignation des responsables de programme du ministère de la défense.

Du 27 janvier 2014

NOR D E F F 1 4 0 2 7 0 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 5 avril 2013 (JO n° 119 du 25 mai 2013, texte n° 20 ; signalé au BOC 30/2013 ; BOEM 410.1.1).

Référence de publication : JO n° 36 du 12 février 2014, texte n° 19 ; signalé au BOC 30/2014.

Le ministre de la défense,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la défense, notamment son article D. 3121-9 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-870 du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du délégué général pour l'armement et du secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2013-1283 du 29 décembre 2013 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2013 portant désignation des responsables de programme du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. Après la sixième ligne du tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 avril 2013 susvisé, est insérée la ligne ainsi rédigée :

402. Excellence technologique des industries de défense.	Coresponsables : - chef d'état-major des armées ; - délégué général pour l'armement.
--	--

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 janvier 2014.

Jean-Yves LE DRIAN.